

Réserve Naturelle Régionale



PUY DE MARMANT



DOSSIER DE PRESSE

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) du puy de Marmant

2018



SOMMAIRE

- **Fiche 1 :**
Le puy de Marmant, un site reconnu pour sa biodiversité page 4
- **Fiche 2 :**
La Réserve Naturelle Régionale du puy de Marmantpage 6
- **Fiche 3 :**
Les intérêts majeurs et les principaux enjeux de la Réserve Naturelle Régionale du puy de Marmantpage 10
- **Fiche 4 :**
Le calendrier 2018 de la Réserve Naturelle Régionale du puy de Marmantpage 15
- **Fiche 5 :**
Les partenaires et les acteurs territoriaux page 16



Veyre-Monton et puy de Marmant - Vue aérienne ULM JP Brun

CONTACTS PRESSE :

- **Céline Chouzet - Chargée de communication et des partenariats privés**
Tél. 04 73 63 18 63 - 07 77 07 70 81
Courriel : celine.chouzet@cen-auvergne.fr
- **Sylvie Martinant - Conservatrice de la RNR du puy de Marmant**
Tél. 04 73 63 18 27
Courriel : sylvie.martinant@cen-auvergne.fr

FICHE 1

Le puy de Marmant un site reconnu de longue date pour sa biodiversité et sa géologie

Situé sur la commune de Veyre-Monton (63), le puy de Marmant est un concentré de biodiversité compte tenu de sa taille ainsi qu'un site géologique notoire. Colline périurbaine d'une vingtaine d'hectares, elle culmine à 503 mètres d'altitude avec un dénivelé de près de 130 mètres au pied des trois versants qui la constituent.

Un peu d'histoire

Le puy de Marmant résulte des édifices volcaniques qui ont traversé les sédiments **marneux*** de la plaine de la Limagne : il s'est formé suite à l'érosion d'un **maar*** datant de 15 millions d'années, et laisse aujourd'hui apparaître une butte **pépéritique*** correspondant à l'ancienne cheminée du volcan. C'est sur la face sud du puy que l'origine intrusive (et non sédimentaire) de la pépérite a été envisagée, dès 1825, par Poulett-Scrope, éminent géologue anglais.

On relève également la présence de filons de basalte, sur le versant est, dont les carrières témoignent de l'exploitation passée (du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle). Des lambeaux d'alluvions fossiles au sommet témoignent du temps où les cours d'eau proches divaguaient sur une vallée plane avant que l'érosion ne poursuive son œuvre pour arriver à la topographie actuelle avec des bas de versant marneux 130 mètres plus bas.



A la fin du XIX^{ème} siècle, des minéraux en prisme et en aiguille ont été découverts dans des **géodes*** de basalte et de pépérite: le puy de Marmant est ainsi entré dans le traité de « Minéralogie de la France » de l'éminent Alfred Lacroix dès 1896. Des minéraux du puy de Marmant figurent encore aujourd'hui dans de nombreuses collections.

*Quelques définitions

- **Géode** : cavité rocheuse de forme arrondie ou ovale, tapissée de cristaux.
- **Maar** : cratère volcanique d'explosion, parfois occupé par un lac.
- **Marneux** : la marne est une roche sédimentaire à grains fin, très tendre, constituée d'un mélange d'argile et de calcaire (de 35 à 65 %).
- **Orthoptère** : insecte possédant 4 ailes et dont les deux ailes postérieures, à nervures droites, se replient en éventail sous les ailes antérieures (exemple : sauterelles, criquets, grillons).
- **Pépérite** : c'est une roche volcanique de teinte grisâtre à roussâtre, constitué d'un ciment de calcaire ou de marne lacustre contenant des granules globuleux de lave basaltique, évoquant des grains de poivre d'où son nom.
- **Xérothermophile** : qui aime la chaleur et la sécheresse.

C'est également sur le puy de Marmant que Luquet, en 1937, a pu définir l'habitat **xérothermophile*** de pelouse à Hélianthème des Apennins qui contribue à la particularité du puy de Marmant, par sa surface, d'un seul tenant, unique en Auvergne.

Une biodiversité à forte affinité méditerranéenne



L'intérêt majeur du puy de Marmant repose sur sa biodiversité aussi bien sur la flore que sur la faune. Du point de vue des végétaux, pas moins de 320 espèces (dont 14 relevant de la liste rouge) inventoriées depuis 80 ans. En ce qui concerne les insectes, 74 espèces de papillons diurnes sont recensées (8 sur liste rouge) et 27 espèces d'**orthoptères*** (7 sur liste rouge), avec une majorité à forte affinité méridionale, tel le Criquet des garrigues.

Un réservoir de biodiversité qui fonctionne en réseau

Le puy de Marmant fonctionne en réseau avec les coteaux voisins (puy de Tobize, puy de Coirent, puy de Monton, puy de la Piquette, etc.) : il est reconnu comme un élément majeur de la trame écologique liée aux coteaux thermophiles dans de nombreuses démarches (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Clermont, Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Auvergne, Site Natura 2000, etc.)



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Réserves Naturelles : www.reserves-naturelles.org/puy-de-marmant
- Inventaire géologique Auvergne : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-du-patrimoine-geologique-a10289.html
- Natura 2000 : www.puy-de-dome.gouv.fr/vallees-et-coteaux-xerothermiques-des-couzes-et-r870.html
- Association Sites et Patrimoines : www.sites-et-patrimoines.fr/frame_sites.htm et brochure « Le Puy de Marmant : un musée de la nature »
- Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne : www.cen-auvergne.fr/article/puy-de-marmant.html et plaquette RNV puy de Marmant : www.cen-auvergne.fr/IMG/pdf/Puy_de_Marmant.pdf
- SRCE Auvergne : extranet.srce.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/
- SCOT Grand Clermont : www.legrandclermont.com/le-scot-telechargez-le

La Réserve Naturelle Régionale du puy de Marmant

Le puy de Marmant bénéficie, depuis 2015, du classement en réserve naturelle régionale (RNR), pris par la Région à la demande de la commune de Veyre-Monton et du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. Le statut de réserve naturelle régionale est un outil de protection et de reconnaissance de la diversité biologique d'un site en lien avec son territoire et ses acteurs. Il relève de la compétence des Régions depuis la loi sur la démocratie de proximité de 2002 et son décret d'application de 2005.

Ce classement a permis de redonner un statut d'aire protégée à ce site qui avait bénéficié d'une préservation comme réserve naturelle volontaire en 1985 (ce statut n'existe plus, depuis la mise en place des RNR). La commune, avec l'appui de l'association Sites et Patrimoines avait souhaité protéger ce joyau de biodiversité dégradé par des passages répétés d'engins motorisés et le prélèvement de minéraux.



Les Réserves Naturelles en Auvergne-Rhône-Alpes : un réseau avec 3 missions principales

La Région Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement 17 RNR qui couvrent environ 3 300 hectares et 32 réserves naturelles nationales (compétence de l'Etat). Au total, il s'agit de la région française qui comprend le plus de réserves naturelles.

Les RNR répondent à de multiples objectifs, dont les principaux sont :

- La **protection** de cœurs de nature à forte biodiversité
- La **gestion** des réserves naturelles par le biais d'un plan de gestion personnalisé
- La **sensibilisation** auprès du public, pour faire connaître les patrimoines naturels et leurs enjeux de préservation.



Les RNR en pratique

- Une Réserve Naturelle Régionale est créée pour une période donnée (10 ans en moyenne), avec une reconduction tacite du classement sauf dénonciation par la Région ou les propriétaires dans un délai de 3 à 6 mois avant la date de renouvellement.
- Chaque réserve possède un règlement adapté à ses spécificités et mis en place en concertation avec les acteurs locaux. L'acte de classement d'une RNR est une délibération du Conseil régional.
- Un comité consultatif est mis en place par la Région à la suite du classement de la réserve naturelle : constitué des acteurs locaux impliqués sur le site, il s'assure des prises de décision concernant la réserve naturelle régionale.
- La Région désigne un gestionnaire ou des co-gestionnaires et leur confie la gestion de la réserve naturelle par voie de convention.
- Un plan de gestion est également rédigé par le gestionnaire dans les 3 ans qui suivent la date de classement en RNR : c'est une feuille de route qui décline les objectifs et actions à mener pour répondre aux enjeux du site, sur une durée minimale de 5 ans, des indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre sont choisis.
- Un rapport d'activité et une programmation annuels sont également rédigés pour assurer le suivi des projets menés.

La réserve naturelle régionale du puy de Marmant : quelques règles

- Protection des espèces : pas d'introduction, ni de prélèvement, ni de dérangement...
- Protection des milieux : pas de véhicules, pas de bivouac, pas d'ordure, pas de feu, chiens en laisse ...
- Règlementation des travaux : toute modification de l'état ou de l'aspect de la réserve naturelle est soumise à autorisation du Conseil régional.
- Règlementation des activités : chasse autorisée (excepté le piégeage), pas de phytosanitaire pour l'exploitation forestière, pas d'herbicide pour l'exploitation agricole...



La RNR du puy de Marmant : fiche technique

- **Localisation** : commune de Veyre-Monton (Puy-de-Dôme – 63)
- **Superficie** : 20,31 hectares
- **Altitude max** : 503 mètres
- **Altitude min** : 375 mètres
- **Classement initial** : 1985 (en Réserve Naturelle Volontaire), puis 2015 (Réserve Naturelle Régionale)
- **Durée du classement** : 10 ans (2015-2025)
- **Milieus** : pelouses, fruticées, et prairies
- **Géologie** : intérêt volcanique (**Diatrème*** pépéritique exemplaire) et minéral (cristaux de mésotype)
- **Gestionnaires** : Commune de Veyre-Monton et Conservatoire d'espaces naturels (Cen) d'Auvergne
- **Conservatrice de la RNR** : Sylvie Martinant (Cen Auvergne)



Veyre-Monton et puy de Marmant - Vue aérienne ULM JP Brun

*Quelques définitions

- **Diatrème** : cheminée volcanique

En savoir plus sur les réserves naturelles

- En France, on compte 343 Réserves Naturelles dont 167 Réserves Naturelles Nationales (et 6 Réserves Naturelles Corse), désignées par l'Etat. 170 Réserves Naturelles Régionales sont quant à elles désignées par les Régions grâce à la loi « démocratie de proximité » de 2002.
- En région Auvergne-Rhône-Alpes, on dénombre 49 Réserves Naturelles avec 32 Réserves Naturelles Nationales (RNN) dont 5 en Auvergne, et 17 Réserves Naturelles Régionales (RNR) dont 4 en Auvergne.

Le comité consultatif de gestion de la RNR du puy de Marmant

Représentants des collectivités territoriales et leurs regroupements

- M. le Président du Conseil régional d'Auvergne ou son représentant, Président du Comité consultatif
- M. le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ou son représentant
- M. le Président de la Communauté de communes Mond'Arverne ou son représentant
- M. le Président du Syndicat Mixte du Grand Clermont ou son représentant



Représentants des propriétaires, des exploitants et des usagers

- M. le Président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme ou son représentant
- M. le Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Veyre-Monton ou son représentant
- M. le Président du Comité départemental de randonnée pédestre ou son représentant
- M. le Président de l'Association Sites et Patrimoines ou son représentant
- M. le Président du Syndicat viticole du Puy-de-Dôme ou son représentant
- M. le Directeur de l'Office de Tourisme intercommunal de Gergovie Val d'Allier ou son représentant
- Deux propriétaires de parcelles dans le périmètre de la RNR
- L'exploitant agricole des parcelles communales de la réserve naturelle



POUR EN SAVOIR PLUS SUR :

- Dossier de classement du projet de RNR du puy de Marmant : www.auvergne.fr/upload/dossier-classement-complet-RNR-Puy-de-Marmant2015
- Bilan de la consultation du public et des avis recueillis : www.auvergne.fr/article/reserve-naturelle-puy-de-marmant
- Règlement de la RNR du puy de Marmant: www.mairie-veyremonton.fr/reserve-marmant.aspx

Représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat

- Mme la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant
- M. le Directeur départemental des Territoires du Puy-de-Dôme ou son représentant
- M. le Délégué régional de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- M. le Directeur de l'Office national des Forêts, Agence territoriale Montagnes d'Auvergne ou son représentant
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Puy-de-Dôme ou son représentant

Représentants des personnalités scientifiques qualifiées et des associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels

- M. le Directeur du Conservatoire Botanique National du Massif Central ou son représentant
- M. le Président de la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny ou son représentant
- M. le Président de l'Association Entomologique d'Auvergne ou son représentant
- Mme la Présidente de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne ou son représentant
- M. le Directeur des Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand (UNIVEGE)
- M. le Président du Groupe Mammalogique d'Auvergne ou son représentant
- Un expert géologue
- M. le Président de la Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'Environnement ou son représentant
- M. le Président de l'Observatoire des Reptiles d'Auvergne (ORA) ou son représentant

FICHE 3

Les intérêts majeurs et les principaux enjeux de la Réserve Naturelle Régionale du puy de Marmant

Site d'intérêt géologique reconnu, la RNR présente des intérêts majeurs en termes de biodiversité aussi bien par sa faune que par sa flore directement liées à la spécificité et la diversité des milieux présents.

Un intérêt majeur : les milieux thermophiles, présents sur plus de 51% du site

Les affleurements rocheux

- Ces zones sont colonisées par des espèces pionnières tels que lichens, mousses et orpins qui apparaissent par tâche sur le site. Ces types de végétation accueillent les insectes inféodés aux zones très sèches et dénudées.



Les pelouses

- Le puy de Marmant est un site national de référence pour la définition de l'habitat des pelouses calcicoles **xérophiles*** du Massif Central et des Pyrénées, tel que Luquet l'a précisé, en 1937, dans le cadre d'une étude des pelouses xérothermiques de la Limagne.
- Ces pelouses se caractérisent par la présence d'une végétation basse de milieux calcaires très secs (**xérobromion***), et de plantes méridionales au nom évocateur telles que l'Astragale de Montpellier, l'Hélianthème des Apennins, la Trigonelle de Montpellier, le Liseron cantabrique, le Cynoglosse de Crête.....
- Le puy de Marmant se distingue par la plus grande superficie de xérobromion en Auvergne, en bon état de conservation, avec 4,4 hectares d'un seul tenant (soit 21 % de la superficie de la RNR). Cette végétation fait partie des habitats à préserver à l'échelle européenne.
- Ce sont ces milieux qui sont les plus caractéristique et pour lesquels l'enjeu de conservation reste essentiel pour les cortèges d'insectes à forte affinité méridionale.

Quelques définitions

- **Lépidoptère** : insecte possédant 4 ailes couvertes de minuscules écailles, aux pièces buccales en forme de trompes et qui subissent une transformation complète (chenille > chrysalide)
- **Mésobromion** : pelouse calcaire sèche caractérisée par les graminées qui dominent
- **Orthoptère** : insecte possédant 4 ailes et dont les deux ailes postérieures, à nervures droites, se replient en éventail sous les ailes antérieures (exemple : sauterelles, criquets, grillons)
- **Xérophile** : organisme vivant dans des milieux très pauvres en eau
- **Xérobromion** : pelouse calcaire rases très sèche

Les prairies et la fruticée

- On totalise une superficie de 6 hectares en mosaïque de prairie à végétation plus haute caractéristique des coteaux calcaires de Limagne (**mésobromion***), avec boisement et fruticée (soit 30% de la superficie de la RNR).
- La fruticée est caractérisée par la présence d'arbustes tels que le prunellier, l'aubépine, l'épine-vinette, l'églantier....ne manquant pas de piquant. Milieu refuge pour la faune et garde-manger à l'automne et pendant l'hiver grâce aux nombreuses baies produites.



La faune

- Le puy de Marmant est un site de référence régionale pour les **lépidoptères*** (papillons) et les orthoptères :
 - 27 espèces d'**orthoptères*** recensées depuis 1999, dont 7 espèces sur la liste rouge (espèce menacées). La communauté orthoptérique de ce site est originale en raison de la pépérite et des milieux secs extrêmes qu'elle engendre. A noter le Criquet des garrigues en situation d'isolat, l'Oedipode rouge avec une abondance supérieure aux autres coteaux de limagne, l'Oedipode aigue-marine espèce de grève alluviale présent uniquement sur le coteau de Marmant.
 - 74 papillons de jour (rhopalocères) et zygènes recensés, depuis 1984, dont 4 espèces menacées qui compte tenu de la surface du site en fait un site d'importance pour le territoire Auvergne. Parmi les espèces rencontrées, le Morio de grande taille, le grand nègre des bois, le marbré de vert ...
 - Il accueille également la cigale de l'Orne, la mante religieuse et de nombreux pollinisateurs.
 - La population la plus importante d'Auvergne de Hibou petit Duc se retrouve sur ce puy en raison de la présence d'arbres à cavité et d'un réservoir important d'insectes (communication personnelle de T. Brugerolles, ornithologue).



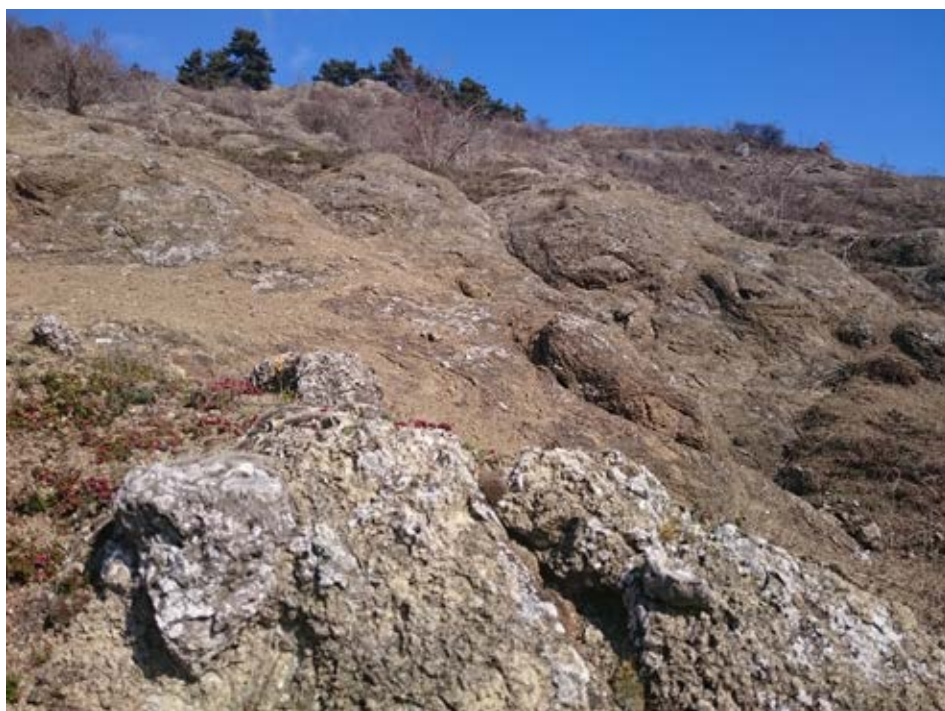
Les plantes

- 320 plantes recensées, depuis 1933 (6 menacées et 8 protégées), dont certaines peu présentes en Auvergne comme l'Epilobe à feuilles de Romarin (4 stations connues en Auvergne d'après le CBNMC).
- Des orchidées mimétiques avec les insectes telles que les ophrys bourdon, mouche et araignée mais aussi d'autres orchidées telles que l'Orchis pyramidal, l'Orchis pourpre, l'Orchis bouc, l'Orchis homme-pendu...



La géologie

- Un des 4 sites géologiques prioritaires de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) Auvergne
- Un des 120 géosites retenus dans l'inventaire géologique d'Auvergne de 2006 (DIPAGE) avec une rareté de niveau national basée prioritairement sur le volcanisme pour son diatrème pépéritique exemplaire
- Un site de référence pour la pépérite, ayant permis la définition de l'origine intrusive de la pépérite, après un siècle de controverse entre géologues, grâce à l'observation exceptionnelle du phénomène liée à l'érosion
- Un site de référence pour la minéralogie (dès le XIX^{ème} siècle) : Sa richesse minéralogique, grâce à la diversité et le volume des Zéolites (silicates hydratés) et en particulier les mésotypes (cristaux en aiguilles de roche magmatique pauvre en silice) font entrer le puy de Marmant dans la « Minéralogie de la France » d'Alfred Lacroix dès 1896



Les paysages

Représentatif de la Limagne des buttes, le paysage environnant du puy de Marmant permet d'observer de nombreux puy tel le puy de Monton et sa statue sommitale mais aussi la vallée de la Veyre et le Puy-de-Dôme.

Deux points d'observation sur le site avec la croix au sommet du puy restaurée par l'association Sites et Patrimoines, et un parking d'entrée du site sur le chemin de Marmant avec quelques éléments de mobilier extérieurs.

Le puy de Marmant sur sa face sud se détache de la zone urbanisée par ses pentes arides et son sommet dominant les parties les plus basses de Veyre.

Les anciennes cartes postales du début du XX^{ème} siècle révèlent des bas de pente colonisés par la vigne aujourd'hui abandonnés et en cours d'embroussaillage.



Les principaux enjeux de la RNR du puy de Marmant

Suivre et tenter de contrôler l'apparition d'espèces exotiques envahissantes et en particulier des plantes :

- **Le Robinier faux-acacia** : cet arbre pouvant atteindre 25 mètres de haut, provenant d'Amérique du Nord et considéré comme quasi-naturalisé en Auvergne, a la capacité à rejeter, drageonner et se ressemer, et peut devenir ainsi très envahissant. Son feuillage toxique et ses épines défensives en font une espèce à limiter sur la RNR afin qu'il ne s'étende pas sur de trop grandes surfaces. Et ce malgré son intérêt pour la production d'un bois imputrescible et ses fleurs mellifères à partir desquelles les abeilles produisent un miel apprécié.
- **Le Sénéçon du cap** : importée involontairement d'Afrique du Sud dans le lainage des moutons, cette plante produit des milliers de petites graines légères et à forte capacité de dissémination. Avec un profil invasif avéré, elle occupe rapidement les surfaces mise à nu ou perturbées en étouffant les espèces locales. Plante toxique pour les herbivores, elle représente également un danger pour le bétail.
- **L'Ailante** : arbre d'ornement, peu exigeant et à croissance rapide, il supprime rapidement les espèces indigènes. Sa prolifération reste donc à maîtriser.
- D'autres plantes d'ornements échappées des jardins sont à surveiller tels que le Mahonia, le Cotonéaster présents le long des sentiers.

Endiguer la fermeture des milieux

- Sans entretien, la dynamique de végétation de la fruticée entraîne une fermeture rapide des milieux ouverts et des espèces inféodées au site dont certaines rares parmi les insectes ou les espèces qui en dépendent comme le Hibou petit Duc.
- Des secteurs en bas de pente avaient été débroussaillés puis pâturés pour leur entretien dès 2002. Le maintien du pâturage est un enjeu fort des années à venir ainsi que l'ouverture en mosaïque de certains secteurs. Le plan de gestion à venir permettra d'organiser techniquement, chronologiquement et financièrement les actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif de maintien de la biodiversité.



Une meilleure appropriation des acteurs du territoire de l'intérêt du puy de Marmant

- Au-delà des acteurs historiquement impliqués, il semble aujourd'hui nécessaire de faire découvrir plus largement l'intérêt du puy de Marmant en termes de biodiversité, de paysage, de géologie aux acteurs du territoire pour une valorisation adaptée et une garantie de préservation sur du long terme.

Les objectifs qui seront choisis pour répondre aux enjeux de préservation du site en associant les acteurs du territoire seront consignés dans le plan de gestion qui sera élaboré à partir de 2018.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR :

- Dossier de classement du projet de RNR du puy de Marmant : www.auvergne.fr/upload/dossier-classement-complet-RNR-Puy-de-Marmant2015

FICHE 4 Le calendrier 2018

de la Réserve Naturelle régionale du puy de Marmant

Après la procédure de classement en réserve naturelle régionale menée le 19 octobre 2015 par la Région, place maintenant aux actions de suivi et de terrain par les acteurs locaux.

- **12 février 2018** : réunion préparatoire du comité consultatif du comité consultatif du 26 février par la région, la commune de Veyre-Monton et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne.
- **22 février 2018** : repérage terrain du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et de la commune de Veyre-Monton des zones d'implantation des panneaux Réserve Naturelle Régionale du puy de Marmant et mise en sécurité du sentier.
- **26 février 2018** : 2^{ème} comité consultatif présidé par Mme Florence Dubessy, Conseillère régionale, avec restitution des actions 2017 (dont le chantier de dépose de ligne électrique) et programmation 2018 dont réalisation du plan de gestion à partir de l'automne 2018.
- **22 mars au 5 avril** : pose des panneaux Réserve Naturelle Régionale du puy de Marmant et mise en sécurité du sentier par les services techniques de la commune de Veyre-Monton.
- **Mai – juillet 2018** : suivi sur l'emprise de la ligne déposée en septembre 2017 pour suivre l'évolution des milieux et la recolonisation végétale au niveau de l'implantation des anciens poteaux.
- **Mai – juillet 2018** : réalisation sur le terrain de la cartographie des milieux naturels et synthèse des connaissances par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne en vue de l'élaboration du plan de gestion.
- **Automne/hiver 2018** : Elaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du puy de Marmant en lien avec les usagers du site et acteurs du territoire.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR :

- Reportage France 3 Auvergne du 3 mai 2017 : france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/puy-de-dome/clermont-ferrand/elevés-formes-santé-au-développement-durable-au-puy-marmant-puy-dome-1245743.html

Les partenaires et les acteurs territoriaux

La région Auvergne-Rhône-Alpes est responsable exclusive pour :

- Sa création (2015)
- La désignation de gestionnaire (2016)
- Sa gestion administrative et réglementaire (2015-2025).
- Mise en place du comité consultatif
- Autorisation de travaux modifiant l'aspect de la RNR du puy de Marmant

La commune de Veyre-Monton (propriétaire de 70% de la RNR), en tant que co-gestionnaire, agit sur :

- La protection et la gestion du patrimoine culturel et historique
- La mise en place et entretien de la signalétique de la RNR
- L'entretien des sentiers
- Le gardiennage et la surveillance avec les autres autorités de police

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (gestionnaire du site depuis 2000), en tant que co-gestionnaire, intervient sur :

- La connaissance et suivi du patrimoine naturel et géologique
- L'animation du conseil scientifique
- L'accueil du public et éducation à l'environnement
- L'articulation action RNR avec les autres actions du territoire
- Il est en charge de l'animation des acteurs du site en tant que gestionnaire référent et préparation technique des comités consultatifs.

Au-delà, des quelques missions plus ciblées ci-dessous, les co-gestionnaires travaillent de concert pour la préservation et la valorisation du puy de Marmant en lien avec la Région et les acteurs locaux.



L'Office national des Forêts :

- Une partie des terrains communaux relèvent du régime forestier depuis 1845, probablement pour un contrôle de l'érosion du site par boisement de pins. Aucune exploitation forestière n'a lieu.

ENEDIS :

- Par la présence d'une ligne électrique qui traversait la RNR sur plus de 750 mètres et l'implantation de 11 poteaux dans le périmètre, jusqu'à sa dépose en 2017.

L'association Sites et Patrimoines :

- Créée en 1983, l'association qui s'investit sur la valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique de nombreux sites du territoire communal et au-delà, s'est donnée pour objectif de préserver et de valoriser le puy de Marmant, propriété communale. A l'époque, le site subissait une dégradation importante due aux engins motorisés. Son action, soutenue et valorisée par la municipalité, a débouché en 1985 sur le classement en Réserve Naturelle Volontaire, une décision accompagnée d'une réglementation propre à assurer sa protection. L'association est toujours très active sur le site, notamment sur les connaissances naturalistes. Un document de 50 pages a été édité en 2016 sur le puy de Marmant.

Les autres acteurs territoriaux et les utilisateurs de la RNR :

- Agriculteurs/éleveurs
- Propriétaires privés de parcelles incluses dans le périmètre de la RNR
- Chasseurs
- Riverains de la RNR
- Promeneurs/randonneurs/coueurs à pied
- Naturalistes
- Scolaires et étudiants, etc.

